

N°33

Objet :

**APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 MAI 2023**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :
27 JUIN 2023

Date de la Convocation :
21 JUIN 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**
21 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	23
Membres représentés :	5
Membres absents :	7

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Camille VAUR
Gharib NAJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Martin DESSAIGNES

Etaient absents :

François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ
Lydie AUGUIN
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

VOTE :
UNANIMITE

Secrétaire de séance :
Jean-Paul DEMAREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2023

N°033

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.

Fait et délibéré à Achères, le 27 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc HONORE



Délibération publiée le :

30 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230616-033DEL23_PVCM-DE
Date de réception en préfecture: 30/06/2023